

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
11 juin 2019**

PUBLIE LE : 19 juin 2019

Délibération n°110619-6 : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2018

L'an deux mille dix-neuf, le onze juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le quatre juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 JUIN 2019

PRESENTS

**AIGREMONT
CHAMBOURCY
LE PECQ**

Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE
Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE
Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
Lionel LIOTIER, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

**NOUVELLE COMMUNE SAINT-
GERMAIN-EN-LAYE**

Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

**AIGREMONT
CHAMBOURCY**

Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT

LE PECQ

Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT

LE VESINET

Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE
Jacques CHESNAIS, DELEGUE SUPPLEANT

**NOUVELLE COMMUNE SAINT-
GERMAIN-EN-LAYE**

Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale
Monsieur Cyrille ARIEU , Responsable du bassin de la piscine intercommunale

Nombre de communes	:	5
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	10
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9 pour le compte administratif
	:	10 pour les autres délibérations

PISCINE / CS – 110619-6

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Burgaud, Vice-président

VU l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine ;

VU le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 pour le budget du syndicat ;

VU le budget primitif de l'exercice 2019 approuvé par délibération n° 090419-2 qui reprend par anticipation les résultats de l'exercice 2018 ;

CONSIDERANT les résultats de l'exercice 2018, à savoir :

1 / SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	7 698 661,04 €
Recettes	10 823 135,90 €
Résultat à affecter : excédent	3 124 474,86 €
Restes à réaliser (dépenses)	5 061 478,65 €
Restes à réaliser (recettes)	3 756 021,85 €

2 / SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 876 842,67 €
Recettes	3 232 250,92 €
Résultat à affecter : excédent	355 408,25 €

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE :

- De reporter à la section d'investissement, à l'article 001, un excédent de 3 124 474,86 € ;
- De reporter à la section de fonctionnement, à l'article 002, un excédent de 355 408,25 €.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 17/06/19
Transmis en préfecture et affiché le 19/06/19

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal